



JOURNAL DES DEBATS

11

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 2 – 2021

Séance constitutive de la législature 2021-2025

du jeudi 17 décembre 2020

Présidence : Katia Lehmann (PS), présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du
Parlement

Ordre du jour :

10. Elections au Parlement et au Gouvernement
 - 10.1 Première vice-présidence du Parlement
 - 10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement
 - 10.3 Deux scrutateurs du Parlement
 - 10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement
 - 10.5 Présidence du Gouvernement
 - 10.6 Vice-présidence du Gouvernement
11. Election des membres des commissions parlementaires permanentes
 - 11.1 Commission de gestion et des finances
 - 11.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 11.3 Commission de la justice
 - 11.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
 - 11.5 Commission de l'économie
 - 11.6 Commission de la santé et des affaires sociales
12. Election des remplaçants des commissions parlementaires permanentes
 - 12.1 Commission de gestion et des finances
 - 12.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 12.3 Commission de la justice
 - 12.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
 - 12.5 Commission de l'économie
 - 12.6 Commission de la santé et des affaires sociales
13. Election des présidents des commissions parlementaires permanentes
 - 13.1 Commission de gestion et des finances
 - 13.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 13.3 Commission de la justice
 - 13.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
 - 13.5 Commission de l'économie
 - 13.6 Commission de la santé et des affaires sociales
14. Election des autorités judiciaires
 - 14.1 Cinq juges permanents au Tribunal cantonal
 - 14.2 Neuf juges suppléants au Tribunal cantonal
 - 14.3 Cinq juges permanents au Tribunal de première instance, pour l'équivalent de 4,5 postes
 - 14.4 Cinq juges suppléants au Tribunal de première instance
 - 14.5 Procureur général
 - 14.6 Cinq procureurs, pour l'équivalent de 4,5 postes
 - 14.7 Un nouveau procureur (0,5 poste)
 - 14.8 Président du Tribunal des mineurs
 - 14.9 Quatre assesseurs au Tribunal des mineurs (0,7 poste)
15. Promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires
16. Commission des recours en matière d'impôts
 - 16.1 Election de neuf membres
 - 16.2 Election de trois suppléants
 - 16.3 Election du président
 - 16.4 Election du premier vice-président
 - 16.5 Election du deuxième vice-président
17. Election de quatre membres de la commission du fonds de péréquation
18. Election du Contrôleur général des finances
19. Election du Secrétaire général du Parlement

(La séance est ouverte à 9.00 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

La présidente : Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Ministres, Madame la Chancelière, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, c'est avec un très grand plaisir que je vous salue toutes et tous bien cordialement et que j'ouvre cette deuxième partie de séance constitutive de la législature 2021-2025, partie de séance qui sera essentiellement consacrée au renouvellement des autorités jurassiennes.

Je profite de l'occasion pour vous remercier encore une fois très chaleureusement de m'avoir permis d'accéder au perchoir du Parlement jurassien et je serai attentive à être votre présidente qui assumera, je puis déjà vous l'assurer, son mandat avec conviction et enthousiasme. J'essaierai de diriger les débats avec efficacité grâce à vous toutes et tous mais aussi et surtout, devrais-je dire, avec la précieuse collaboration de notre secrétaire général Jean-Baptiste Maître, de Nicole Roth, secrétaire, et de Louis-Philippe Seuret, huissier, qui, à eux trois, font un travail de très grande qualité et qui seront toujours là, je n'en doute pas, lorsque j'aurai besoin d'eux. Un grand merci aussi à Nadine Flury pour la tenue de la cafétéria, qui a su, malgré les circonstances, rendre ce coin accueillant et convivial. D'ores et déjà un grand merci à tous pour votre précieux soutien.

Dans ce sens, je compte également sur vous toutes et tous pour que la législature à venir soit teintée d'engagement et de respect. Il est de coutume, lors de cette séance, de vous rappeler que la promesse que nous avons faite hier soir nous engage à différents titres.

Elle nous engage tout d'abord, en tant que principal représentant du peuple, à déterminer la politique du canton, en particulier à travers la planification.

Elle nous engage ensuite à exercer le pouvoir législatif, sous réserve des droits du peuple, tout comme à exercer la haute surveillance sur le Gouvernement, l'administration et les autorités judiciaires.

Enfin, elle nous engage à assumer les tâches administratives et judiciaires qui nous sont assignées par la Constitution ou par la loi.

Oui, l'engagement d'une ou d'un député est très fort. Il implique une nécessaire prise de conscience des différents rôles que nous devons assumer, tout en projetant cela dans la perspective d'une évolution permanente de notre canton.

N'oublions pas que nos actions laisseront des traces pour les générations à venir. Travaillons toujours dans l'intérêt supérieur de notre canton. Le Gouvernement continuera à œuvrer dans la même composition tandis que le Parlement voit apparaître bon nombre de nouveaux visages. Nous devons toutes et tous trouver nos marques et apprendre à collaborer. En présidant notre Parlement, je veillerai à ce que nous ayons du plaisir à débattre, à s'opposer, à réagir, à questionner, bref à parler. Sans plus attendre, je vous propose de poursuivre l'ordre du jour débuté hier soir en vous donnant quelques informations préalables :

- Tout d'abord, je vous rappelle que le plan sanitaire mis en place lors des dernières séances est toujours d'actualité. Sauf dispense médicale, vous devez porter le masque en permanence et n'êtes autorisés à l'enlever que pour vos prises de parole. Toutes les prises de parole se feront depuis votre place, à l'exception du discours de la présidence du Gouvernement.
- Ensuite, je vous rappelle qu'aucune intervention parlementaire ne peut être déposée au cours de cette séance,

conformément à l'article premier, alinéa 5, du règlement du Parlement nouvelle version qui entre en vigueur ce jour.

- Concernant les scrutateurs, l'article 3, alinéa 4, du règlement stipule que le plus jeune député de chaque groupe fonctionne en qualité de scrutateur provisoire. Ainsi, nous fonctionnerons aujourd'hui avec les six députés les plus jeunes de chaque groupe, à savoir : pour le groupe PDC, François Monin, pour le groupe socialiste, Leïla Hanini, pour le groupe libéral-radical, Yann Rufer, pour le groupe PCSI-PVL, Quentin Haas, pour le groupe VERT-E-S et CS-POP, Audrey Voutat et, pour le groupe UDC, Brigitte Favre.
- Concernant la manière de voter, les scrutateurs distribueront les bulletins de vote uniquement aux députés qui sont assis à leur place. Donc, veuillez à être présent même si nous aurons de nombreuses pauses ce matin. Je vous rappelle aussi que vous devez attendre que tout le monde ait voté avant de quitter la salle et qu'en dehors de la salle, vous devez continuer à respecter les règles du plan sanitaire. En outre, je vous rappelle que la même règle s'applique à ce lieu qu'à l'Hôtel du Parlement et que vous êtes invités à ne pas manger dans cette salle.
- Autre précision : dans le but de faciliter le travail de dépouillement, les scrutateurs et scrutatrices vous sauront gré de ne pas plier vos bulletins de vote.
- Je vous rappelle enfin que nous voterons des propositions de bloc et que vous avez sur vos tables les candidatures en lien avec les neuf blocs à voter ce matin.
- Pour faciliter la procédure de vote, le Bureau du Parlement a décidé que, pour les élections portant sur plusieurs postes, les députés choisissant de voter pour toutes les candidatures proposées pouvaient le faire au moyen de la mention « TOUS ». Le bulletin de vote sera valable mais uniquement pour cette stricte mention. Toute autre mention sera considérée comme nulle.

Les élections se dérouleront conformément à notre règlement du Parlement, article 78, qui stipule à son alinéa 3 : « Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages valables ».

Alinéa 5 : « Le premier tour du scrutin est libre. Dès le deuxième tour, seules demeurent éligibles les personnes ayant obtenu au moins une voix lors du premier tour ».

Alinéa 6 : « A l'issue du deuxième tour et de chaque tour suivant, les candidats qui n'ont pas obtenu un nombre de voix équivalent au moins au dixième des bulletins valables sont éliminés ».

Alinéa 7 : « Si, lors d'un tour, tous les candidats recueillent un nombre de voix supérieur ou égal au dixième des bulletins valables, le candidat ayant obtenu le moins de voix est éliminé. Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de voix, un scrutin de ballottage détermine lequel d'entre eux doit être éliminé. Si, lors de ce scrutin de ballottage, les candidats obtiennent le même nombre de voix, le sort décide ».

Les tours se succéderont tant qu'aucun candidat n'a pas obtenu la majorité absolue.

Concernant la procédure de vote, je vous signale qu'elle sera la suivante : distribution des bulletins de vote, vote, dépouillement et proclamation des résultats. Lors des votes par bloc, vous recevrez tous les bulletins en lien avec le bloc et les bulletins complétés seront déposés tous ensemble

dans l'urne. L'élection du bloc suivant ne se déroulera qu'après le dépouillement et la proclamation des résultats du bloc précédent. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ? Cela ne semble pas être le cas. Dans la mesure du possible et dans un souci d'efficacité, je remercie par avance les présidentes et les présidents de groupe de présenter tous les candidats d'un même bloc ensemble.

Un petit rappel : pour la prise de parole, il vous suffit de presser sur n'importe quelle touche de votre télécommande tout en attendant que la petite lumière verte, en haut à droite, s'allume.

Voilà, je pense qu'après toutes ces recommandations, vous êtes toutes et tous prêts à voter de manière pertinente et efficace et ainsi permettre la constitution de nos autorités.

Je dois toutefois encore vous transmettre une petite information concernant les photos : je vous invite à profiter des pauses pour vous rendre, sauf erreur, dans le hall où un petit coin a été installé avec la photographe. Afin d'amener une certaine clarté dans la démarche, je propose que les députés du devant de la salle à ma gauche se déplacent en premier, suivis des rangs plus éloignés pour revenir et terminer par les rangs devant et à ma droite.

Nous pouvons donc passer au premier bloc d'élection de ce jour, soit le point 10 de notre ordre du jour.

10. Elections au Parlement et au Gouvernement

10.1 Première vice-présidence du Parlement

10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement

10.3 Deux scrutateurs du Parlement

10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement

10.5 Présidence du Gouvernement

10.6 Vice-présidence du Gouvernement

La présidente : Sans plus attendre, je passe la parole aux présidentes et présidents de groupe pour la présentation des candidates et des candidats à ces différentes fonctions. A qui puis-je donner la parole ? Pour le groupe UDC, je passe la parole à Monsieur le député Didier Spies.

M. Didier Spies (UDC), président de groupe : Pour commencer, je tiens, et cela également au nom du groupe UDC, à féliciter notre nouvelle présidente, Katia Lehmann. Nous te souhaitons beaucoup de plaisir dans ta nouvelle fonction de première citoyenne du canton du Jura.

Une première pour moi, pas d'être ici à la tribune ou à ma place mais de vous présenter, dans mon nouveau rôle de président de groupe, la candidate UDC à la vice-présidence du Parlement jurassien.

Il s'agit de Brigitte Favre.

Elle fonctionne depuis une année en tant que deuxième vice-présidente et elle suit de très près le travail au Bureau du Parlement depuis trois ans car elle était auparavant également la présidente du groupe UDC.

Brigitte Favre est née le 25 août 1984 à Aarberg et c'est dans ce village du Seeland qu'elle a passé toute son enfance. La passion pour les animaux, elle l'avait dans sa tête depuis toute petite. Ses parents, tous les deux enseignants, n'avaient pas de domaine agricole et Brigitte finançait ses premiers cours d'équitation avec l'argent qu'elle gagnait en allant travailler, les week-ends et durant les vacances, dans un manège. Mais d'abord, il a fallu passer par le gymnase

bilingue à Bienne et, une fois la maturité en poche, elle enchaîne directement avec le CFC d'écuycère au Haras national à Avenches. C'est là qu'elle tombe amoureuse du cheval des Franches-Montagnes et qu'elle approfondit ses connaissances en élevage chevalin.

En 2010, elle obtient son bachelor en agronomie, avec spécialisation en sciences équinnes, à la Haute école à Zollikofen.

Depuis huit ans, elle s'est établie dans le canton du Jura pour reprendre en location, avec son associé, le domaine agricole à Saignelégier.

Maman d'un garçon de 3 ans et d'une petite fille, elle trouve encore du temps pour une autre passion, les chiens de traîneaux.

Brigitte a été élue au Parlement jurassien en 2015. Elle est une travailleuse infatigable des dossiers et elle aime la politique.

Voilà donc en quelques mots les raisons pour lesquelles nous vous invitons à soutenir la candidature de Brigitte Favre à la vice-présidence du Parlement.

Pour terminer, je profite de cette tribune pour vous annoncer que le groupe UDC soutiendra l'ensemble des candidats officiels des autres partis lors de ces élections.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous remercie pour votre attention.

Mme Amélie Brahier (PDC), présidente de groupe : Pour mes débuts également à la présidence du groupe parlementaire PDC, j'ai le plaisir de vous présenter nos deux candidats, l'un à la deuxième vice-présidence du Parlement et la deuxième personne au poste de scrutateur.

Pour la deuxième vice-présidence, le groupe PDC vous propose la candidature de Stéphane Theurillat. Stéphane habite à Porrentruy où il est né il y a 40 ans. Il est marié et papa d'un petit garçon.

De profession, il est ingénieur HES en microtechnique et travaille actuellement dans une grande entreprise horlogère.

Au niveau politique, Stéphane est connu; il est conseiller de ville à Porrentruy depuis 2012 et député au Parlement jurassien depuis la législature précédente. A ce titre, il était membre de la commission de l'environnement et de l'équipement.

Le groupe PDC est convaincu que les compétences professionnelles et politiques de Stéphane feront de lui un excellent vice-président.

Pour le poste de scrutateur, le groupe PDC vous propose de reconduire Bernard Varin à cette fonction. En effet, Bernard a déjà fonctionné en cette qualité lors de la législature précédente. Il est donc connu des anciens députés.

Bernard habite à La Theurre, est marié et père de deux enfants. Il est retraité et, pour ceux qui travaillent également dans le domaine chevalin comme Mme Brigitte Favre, il est bien connu puisqu'il est vice-président du Marché-Concours.

Je suis convaincue que Bernard saura à nouveau remplir sa fonction de scrutateur au mieux, surtout lorsque le vote électronique nous fait parfois défaut !

Enfin, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous informer que le groupe PDC soutiendra les candidatures officielles présentées par les autres groupes.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

M. Fabrice Macquat (PS), président de groupe : C'est un très grand plaisir et un honneur pour moi de vous proposer la candidature de Nathalie Barthoulot à la présidence du Gouvernement.

Nathalie Barthoulot a suivi une solide formation, de l'école obligatoire au lycée et du lycée à l'Université de Neuchâtel où elle obtient une licence en sciences économiques. Elle débute son activité professionnelle dans le privé, d'abord au sein d'une fiduciaire avant d'exercer comme assistante du directeur financier d'une grande entreprise de Moutier. Forte de cette expérience, elle décide alors de la faire partager avec les élèves de l'École professionnelle commerciale comme enseignante, puis membre de la direction avant d'être nommée directrice générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation.

Nathalie bénéficie en outre d'une riche carrière politique. Trois fois députée, membre de la commission de gestion et des finances, présidente du Parlement en 2007, elle a connu une ascension qui devait inévitablement la conduire au statut de ministre. Elle endosse ce rôle depuis cinq ans avec compétence, avec conviction et avec fierté. Dans son approche tant des personnes que des projets, Nathalie sait porter l'attention et le respect indispensables et nécessaires à la fonction.

Nathalie a déjà présidé le Gouvernement en 2017. Elle y a brillé tant par son sens politique que son sens du dialogue et s'y est forgée une solide réputation qui lui vaut aujourd'hui encore d'être particulièrement appréciée par ses collègues des autres cantons... et du nôtre bien évidemment !

Aujourd'hui, Nathalie Barthoulot dirige le Département de l'intérieur avec la fermeté, la justesse et la sensibilité nécessaires.

Sa capacité d'analyse, son sens du détail et sa vivacité d'esprit sont autant d'atouts dans la gestion quotidienne de son département. Sa connaissance des dossiers, sa maîtrise des complexités administratives lui sont largement reconnues, à commencer par les parlementaires qui la côtoient au sein des commissions ou de son groupe politique. Elle a des qualités qu'elle me pardonnera de résumer en quelques mots : compétences indéniables, assurance dans la décision, énergie dans l'explication, habileté dans la plaidoirie, fidélité à ses convictions et intelligence de l'analyse.

Depuis le mois de mai de cette année, Nathalie préside en outre la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des affaires sociales et, à ce titre, elle est une interlocutrice privilégiée du Conseil fédéral sur de nombreux dossiers sensibles.

Sur un plan plus personnel, Nathalie Barthoulot, née Siegenthaler, est mariée à Claude avec lequel elle partage sa vie depuis plus de 30 ans et sur lequel elle a toujours pu compter pour concilier vie professionnelle, politique et familiale. Ensemble, ils ont trois enfants devenus aujourd'hui adultes : Nina, Valentine et Arnaud.

Vous la connaissez aussi bien que moi et vous savourez comme moi le plaisir de la côtoyer. Comme nous tous, il est possible qu'elle ait quelques défauts. J'ai bien dit possible... je n'ai pas dit sûrement.

En quelques adjectifs encore, Nathalie est prévenante et accessible, serviable et compréhensive, perspicace et déterminée, courageuse et festive ! Relevons également son

goût prononcé pour l'humour... et son amour des autres.

Notre groupe en est convaincu, Nathalie Barthoulot sera à nouveau une brillante présidente du Gouvernement et nous la recommandons vivement à vos suffrages.

Enfin, compte tenu de notre système de vote électronique qui nous joue parfois des tours, la fonction de scrutateur n'est pas à négliger. Aussi, le groupe socialiste vous propose d'élire Leïla Hanini au poste de scrutatrice.

J'en profite pour vous informer que le groupe socialiste soutiendra l'ensemble des candidats et candidates officiels présentés à toutes les fonctions parlementaires et gouvernementales.

Il me reste à vous souhaiter à vous toutes et tous, à vos familles et à vos proches, de belles fêtes de fin d'année marquées du sceau de la solidarité et de la fraternité... en espérant qu'elles puissent se dérouler dans des conditions qui permettent tout de même de nous retrouver avec nos proches et que le millésime 2021 soit une année plus aboutie et joyeuse que 2020 ! Merci pour votre attention.

La présidente : Pour la présentation des candidats du groupe VERT-E-S et CS-POP, je passe la parole à son président de groupe, Monsieur le député Baptiste Laville.

M. Baptiste Laville (VERT-E-S) : C'est gentil, je vous remercie, Madame la Présidente. Est-ce que vous êtes bien certaine ? Selon le plan, je vois que c'était Quentin Haas !

La présidente : Je m'excuse. Effectivement et je passe la parole au président du groupe PCSI-PVL, Monsieur le député Quentin Haas. Désolée !

M. Quentin Haas (PCSI), président de groupe : Merci, Monsieur le député Laville, pour votre fine connaissance du protocole !

En préambule, le groupe PCSI-PVL tient également à féliciter Madame la Présidente pour son élection au perchoir. Vous le disiez bien hier, il est important de reconnaître l'engagement des femmes au sein de notre canton, trop souvent minimisé. C'est donc un plaisir certain pour notre groupe de voir une femme compétente et engagée, reconnue par les élus du Parlement, accéder au titre de premier citoyen (ou, devrais-je dire, première citoyenne !) du canton.

Pour le poste de vice-président du Gouvernement, c'est avec un plaisir certain que le groupe PCSI-PVL vous propose la candidature de David Eray au poste de vice-président du Gouvernement jurassien.

Elu pour un deuxième mandat, Franc-Montagnard de souche et Jurassien de cœur, Monsieur le ministre David Eray a déjà eu l'occasion d'occuper le poste de vice-président du Gouvernement au cours de la dernière législature. Poste qu'il a occupé avec compétence et à la satisfaction de tout un chacun.

Grand sportif amoureux de la petite reine et ne manquant jamais l'occasion de traverser son district à ski une fois les premiers flocons tombés, cet ingénieur, fin connaisseur des rouages de l'industrie horlogère et fier papa de quatre enfants, possède toutes les qualités requises pour représenter fièrement notre canton. Actif et dynamique, David Eray possède, à n'en pas douter, tous les atouts nécessaires pour représenter la population de notre canton et assurer un fonctionnement serein de nos institutions.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, le groupe PCSI-PVL accordera toute sa confiance à David Eray pour le poste de vice-président du Gouvernement et vous invite à en faire de même.

Au poste de scrutateur suppléant, le groupe PCSI-PVL propose la candidature du député Blaise Schüll. Elu de Haute-Sorne, il n'est certainement pas nécessaire de présenter ce grand sportif jurassien à ceux qui, parmi vous, sont des amateurs de course à pied. Homme de terrain, qui prend à cœur chacun de ses engagements et qui n'a pas manqué, en tant qu'ancien policier, de s'illustrer par sa minutie et son sens du protocole. Présent aujourd'hui pour un nouveau mandat au sein du Parlement, le député Schüll connaît les arcanes et les rouages de notre institution. C'est donc sans hésitation que notre groupe reportera son entière confiance à notre candidat pour la tâche ô combien cruciale de scrutateur suppléant et vous enjoint fortement à lui démontrer la même confiance.

Je profite de cette prise de parole pour vous annoncer que le groupe parlementaire PCSI-PVL soutiendra les candidatures des autres partis pour les postes mentionnés. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente : Vous l'aurez compris, c'est désormais au tour du groupe VERT-E-S et CS-POP et de son président de groupe, Monsieur le député Baptiste Laville.

M. Baptiste Laville (VERT-E-S), président de groupe : Avant de débiter mon propos, je vous dois une petite explication par rapport au nom de notre groupe, qui ne durera pas long.

Vous aurez donc certainement remarqué que le nom de notre groupe a un peu changé. Plus qu'une simple variante typographique, l'introduction d'un point médian au cœur même du nom de notre groupe est l'expression d'un changement et d'une volonté politique bien plus profonde : celle de mieux promouvoir et affirmer l'égalité entre femme et homme au sein de ce Parlement et de nos institutions cantonales.

En intégrant donc l'écriture égalitaire, notre groupe – et c'est important de le relever – souhaite particulièrement honorer la toute première majorité féminine jamais élue au sein d'un parti représenté au Parlement jurassien. La députation verte que nous avons ici présente comprend effectivement quatre femmes pour trois hommes... un événement historique qui justifiait un changement de nom... Il s'agit bien ici d'un petit point médian pour ce nom de groupe mais d'un grand pas pour ce Parlement !

Le groupe VERT-E-S et CS-POP tient tout d'abord à féliciter la nouvelle présidente du Parlement jurassien pour son élection et nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et aussi beaucoup de succès dans cette fonction.

Pour l'élection au poste de scrutateur suppléant, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature d'Ivan Godat que beaucoup de vous connaissez déjà bien. Député des Franches-Montagnes, papa d'un enfant, bientôt de deux, Ivan travaille à temps partiel comme enseignant secondaire et aussi comme maraîcher bio dans un projet d'agriculture contractuelle. En entamant désormais sa deuxième législature, il a déjà eu l'occasion de prouver à maintes reprises qu'il est un député engagé et de confiance, qui dispose de toutes les qualités requises pour assumer cette fonction.

Le groupe VERT-E-S et CS-POP vous recommande sa

candidature au poste de scrutateur suppléant et soutiendra naturellement aussi l'ensemble des candidats et des candidates qui se présentent à des fonctions parlementaires et gouvernementales. Je vous remercie de votre attention.

M. Gabriel Voirol (PLR), président de groupe : Cette année est un petit peu particulière pour notre groupe puisque le tournus retenu ne prévoit aucune place soumise à élection pour un membre de notre formation politique.

Après un 40^e anniversaire de notre canton aux couleurs entièrement radicales et une année 2020 entièrement colorée en noir, 2021 devrait, elle, être aussi uniforme en matière de couleur politique.

Il me tient à cœur, au nom de notre groupe et en mon nom personnel, de féliciter très chaleureusement Katia Lehmann pour son accession hier soir à la présidence de notre Parlement 2021. Je lui souhaite une année pleine d'enrichissement personnel et surtout de satisfaction. Elle qui va, inversement à son prédécesseur, commencer son mandat avec les incertitudes de la crise pour la terminer, et c'est tout le mal qu'on peut lui souhaiter, avec le plaisir des festivités et des rencontres retrouvées.

J'en profite également pour remercier notre ancien président 2020 pour l'excellence de son mandat.

En conclusion et même sans candidat à présenter, nous serons bien présents au vote et soutiendrons les candidatures présentées par les autres formations politiques. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente : Nous arrivons donc au bout des présentations des groupes. Toutes les candidatures officielles ont été ainsi présentées. Y a-t-il d'autres candidatures pour ces postes ? Cela ne semble pas être le cas. Avant de passer au vote, je demanderai à Mme Favre de rester à sa place. Etant concernée par ce point, elle ne fonctionnera pas en sa qualité de scrutatrice. Et je demande aux cinq scrutateurs de venir vers la tribune pour la distribution des bulletins.

(Distribution et récolte des bulletins.)

La présidente : Je suspends la séance le temps que le travail soit accompli. Je sonnerai lorsque le temps sera venu de vous donner les résultats. Merci. Et j'invite le groupe VERT-E-S et CS-POP à lancer le mouvement des photos. Merci.

(La séance est suspendue durant quelques minutes afin de permettre le dépouillement des bulletins de vote.)

La présidente : Mesdames et Messieurs, je vais vous donner le résultat des élections de ce premier bloc.

10. Elections au Parlement et au Gouvernement

10.1 Première vice-présidence du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Brigitte Favre (UDC) est élue par 52 voix. (*Applaudissements.*)

La présidente : Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction.

10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	7
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Stéphane Theurillat (PDC) est élu par 49 voix; 3 voix éparses. (*Applaudissements.*)

10.3 Deux scrutateurs du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	58
Majorité absolue :	30

Sont élus : Bernard Varin (PDC) par 56 voix et Leïla Hanini (PS) par 53 voix. (*Applaudissements.*)

10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	4
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

Sont élus : Blaise Schüll (PCSI) par 55 voix et Ivan Godat (VERT-E-S) par 50 voix; 1 voix éparses. (*Applaudissements.*)

10.5 Présidence du Gouvernement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	6
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Nathalie Barthoulot (PS) est élue par 53 voix; 1 voix éparses. (*Applaudissements.*)

La présidente : Je vous félicite vivement et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction.

10.6 Vice-présidence du Gouvernement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	9
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	25

David Eray (PCSI) est élu par 47 voix; 2 voix éparses. (*Applaudissements.*)

La présidente : Au nom du Parlement, je félicite encore une fois les personnes qui ont été élues. Je leur souhaite beaucoup de plaisir et je passe sans attendre la parole à Madame Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement.

Mme Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement : Madame la Présidente du Parlement, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues du Gouvernement, Madame la Chancelière d'Etat, Monsieur le Secrétaire général du Parlement, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord partager avec vous la fierté que je ressens en cet instant précis. Etre portée à la présidence du Gouvernement est pour moi un très grand honneur et je mesure la responsabilité que cette désignation entraîne dans son sillage. En cet instant solennel, je vous remercie sincèrement de la confiance que vous venez de me témoigner.

Je ne saurais goûter au plaisir de cette élection sans en dédier une parcelle généreuse à ma famille, à mon époux et à mes trois enfants, aujourd'hui adultes, car si je suis là, devant vous, je sais très bien à quel point ils y ont contribué. Depuis de nombreuses années, ils s'accommodent de mes absences, de mon indisponibilité et rendent possibles mon engagement et mon parcours politiques.

Mesdames et Messieurs les Députés, je tiens à vous faire part ici de mon sentiment de reconnaissance et d'amitié pour votre confiance. J'en suis vraiment très touchée.

Je félicite également très chaleureusement la compétente et sémillante nouvelle présidente du Parlement jurassien, Katia Lehmann, avec laquelle j'aurai l'immense plaisir de former le duo présidentiel 2021. Une année assurément placée sous le signe de la rose !

Mes vives félicitations vont également aux élus du jour, en particulier à la vice-présidente du Parlement, Brigitte Favre, au deuxième vice-président, Stéphane Theurillat, aux deux scrutateurs, Leïla Hanini et Bernard Varin, ainsi qu'à leurs suppléants, Ivan Godat et Blaise Schüll. Enfin, j'adresse mes sincères félicitations à mon collègue David Eray pour son accession à la vice-présidence du Gouvernement.

Je profite ici de remercier mon prédécesseur, Martial Courtet, président du Gouvernement en 2020. Il a su exercer ses talents dans un contexte très difficile et même si cette année n'a pas été de celles que l'on avait l'habitude de connaître jusqu'ici, encore moins celle dont on aurait rêvé, elle lui aura permis d'assumer son mandat de président avec panache. Dès lors, un très grand merci, cher Martial, pour ton engagement présidentiel des plus précieux durant l'année 2020, année qui aura été magnifiquement illuminée par l'arrivée du petit Léandre au sein de ta famille.

En me désignant à la présidence du Gouvernement pour

l'année 2021, vous me confiez une responsabilité importante. Je serai en situation d'agir, à vos côtés, en faveur de la population jurassienne qui nous a tout récemment montré sa confiance lors des élections cantonales, une confiance que nous avons désormais, nous tous, le devoir d'honorer.

En dehors de notre volonté d'agir, nous avons à affirmer notre solidarité et notre attachement aux valeurs que partage la population jurassienne et qui conduisent à favoriser un état d'esprit positif dans nos rapports sociaux et politiques.

N'est-ce pas là une responsabilité commune, une responsabilité importante que celle de nous rassembler et de nous entendre dans la période difficile que nous traversons ? Je le crois fermement et je veux bien en faire ma résolution pour l'année prochaine... et je n'hésite pas à vous inviter à en faire de même aux côtés du Gouvernement.

Il y a quelques jours, le Parlement a mis un terme à une législature dont on se souviendra que sa dernière année fut celle de tous les bouleversements, institutionnels, sociaux, économiques et culturels. Le Parlement et le Gouvernement ont fort heureusement dégagé un chemin commun pour faire avancer le Jura, pour rassurer et donner des réponses à la situation très exigeante à laquelle nous sommes confrontés. C'est dans ce type de coopération que se révèle la solidarité des autorités vis-à-vis de la population.

L'engagement que nous devons mettre dans la nouvelle législature qui s'ouvre sera des plus exigeants. Dans le respect de nos différences de valeurs, d'idéal de société, d'attentes vis-à-vis de l'Etat, notre cohésion et notre volonté communes constitueront notre meilleur atout.

Cette tâche, de si grande envergure et de si longue portée, nous devons l'accomplir ensemble, quels que soient les clivages politiques, quelles que soient nos divergences partisans, car nous aurons à agir collectivement dans un cadre pour le moins instable et dans une perspective dont les contours sont objectivement encore flous.

Nous devons sortir des « sentiers battus », des convictions toutes faites, des dogmatismes parfois anesthésiants et des compétitions tantôt égoïstes, tout cela sans renier nos fondamentaux, juste avec la lucidité et le pragmatisme nécessaires pour dépasser nos antagonismes s'ils venaient à mettre à mal l'intérêt général.

Il y aura du travail, beaucoup de travail durant la prochaine législature. Et, dans ce cadre, nous pourrions nous inspirer de l'énergie et des efforts prodigieux de celles et ceux qui ont fondé l'Etat il y a plus de quarante ans.

Bien avant la naissance de notre canton, Victor Hugo appelait ses contemporains à, je le cite, « (...) tenter, braver, persister, persévérer, être fidèle à soi-même, prendre corps à corps le destin, étonner la catastrophe par le peu de peur qu'elle nous fait (...) ». Oui, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, nous allons devoir « étonner la catastrophe ! ». Et nous y parviendrons, j'en suis convaincue !

Pour agir bien, et parler bien ensuite de ce que nous allons faire, il faut d'abord bien écouter. Ecouter, c'est faire preuve de curiosité, c'est être disponible aux autres et aux choses, c'est se mettre à la place d'autrui et comprendre sa réalité pour ensuite prendre les bonnes décisions et rendre compte de son action.

Qu'ont-ils à nous dire, nos concitoyennes et nos concitoyens, sur nos façons de faire avec les moyens qui sont les nôtres ?

Question essentielle pour qui prétend gouverner la collectivité publique, cette mission régaliennne confiée au Parlement et au Gouvernement. Il nous faudra être disponibles, être capables de la meilleure attention et manifester de l'empathie.

Il s'agira de trouver un équilibre rassurant montrant à la population que nous prenons les décisions utiles pour traverser la situation de crise de la manière la plus adaptée à ses besoins, tout en devant composer avec une situation financière exigeante.

Bien sûr, vous me direz que les temps ont changé, que les repères d'autrefois, fondés sur un idéal solidaire, tolérant et ouvert à l'autre, se sont quelque peu dispersés ou dissipés, notamment au souffle de la révolution numérique et de la dématérialisation de nos existences.

Nous sommes bel et bien entrés dans l'ère du « chacun pour soi », avec ses dérives actuelles et ses dangers futurs.

Dans ses « Murmures à la jeunesse », Christiane Taubira, ancienne garde des sceaux de la République française, femme de culture et de conviction, a écrit ces mots auxquels je souscris pleinement. Je la cite : « Il reste de belles causes à défendre. Elles peuvent fédérer les énergies, même à notre époque où les singularités s'exacerbent dans le triomphe de l'individualisme pour le meilleur, l'arrachement aux déterminismes et l'émancipation personnelle, comme pour le pire, les égoïsmes, la vanité agressive, la susceptibilité cruelle ».

Parmi ces causes, il y a bien sûr celle de l'égalité entre femmes et hommes, de leur accès à l'équité salariale partout où elles travaillent ou encore de leur protection contre toute forme de violence. Je pense à leur participation renforcée, chez nous, à la vie politique, notamment au sein du Parlement, lequel, avec ses 25% de femmes, fait pâle figure à côté du Parlement du Rwanda et ses 61% de représentantes féminines ou ceux de Cuba et du Mexique avec leurs 53% !

Lorsque l'on se rappelle que c'est en 2021 que l'on fêtera les 50 ans du suffrage féminin, on peut certainement mieux saisir le fait qu'aujourd'hui encore, trop peu de femmes sont élues.

A cette cause, il faut bien sûr ajouter d'autres préoccupations, aussi fondamentales qu'essentielles. Je veux parler notamment des politiques sociales, environnementales et économiques à mettre en œuvre pour répondre aux grandes questions du moment et vaincre les obstacles qui se dressent devant nous.

Je ne vous parlerai pas d'un éden égalitaire, d'un paradis végétal ou d'un eldorado économique. Gardons les pieds sur terre et restons lucides, certes, mais répondons à l'exigence de mettre en œuvre les réformes indispensables qui seront le ciment de la société de demain.

Nous devons tout d'abord nous engager avec détermination et entretenir une lutte sans merci contre la pauvreté et la précarisation des plus démunis car nous savons que la pandémie que nous traversons va assurément les accentuer.

Nous devons ensuite renforcer notre engagement pour le climat et la cause écologique.

Enfin, nous devons assurer la sécurité économique de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Ce triple défi ne surprendra personne. Il constitue le

socle d'une action publique propre à garantir la pérennité et le développement de l'Etat jurassien. Dans ces trois domaines, mettre la personne au cœur de l'action de l'Etat doit être notre préoccupation première.

Sur le plan social tout d'abord, les gens ont besoin qu'on les écoute et que l'on adopte des mesures concrètes et tangibles plutôt que d'élaborer des théories. Des problèmes urgents sont à régler. Ils ne peuvent en aucun cas être repoussés aux calendes grecques, malgré le défi financier à affronter. Il en va de notre crédibilité à une époque où la politique est mise quotidiennement, et parfois de manière légitime, sur la sellette.

S'agissant ensuite de l'environnement, l'urgence climatique a été décrétée. Nous n'avons plus le temps de tergiverser si nous voulons prendre notre part, même modeste, à la lutte contre le réchauffement climatique, contre l'effondrement de la biodiversité et agir pour la transition énergétique. Le Jura a clairement des atouts en la matière de par ses prédispositions naturelles.

Enfin, la question économique devra être traitée avec une proactivité et une réactivité accrues. Les entreprises, les commerces, les restaurants, les cinémas, l'agriculture, le tourisme, les lieux prioritaires où l'action politique doit être particulièrement dynamique attendent que nous nous mobilisions et que nous tirions à la même corde, en concertation avec les partenaires sociaux.

Nous devons donc être toujours meilleurs pour satisfaire à l'attente de la population et, si nous le voulons, alors nous le pourrons.

Châteaubriand nous a avertis : « Presque toujours, en politique, le résultat est contraire à la prévision ». Qu'à cela ne tienne... nous ne baisserons en aucun cas les bras en cas de vents contraires parce que nous sommes attachés à notre canton, ce canton dont nous sommes si fiers et que nous aimons avec passion.

De grands projets seront réalisés au cours de la nouvelle législature. L'inauguration du Théâtre du Jura, prévue durant l'automne 2021, sera celui qui aura suscité le plus d'intérêt parmi la population.

Très fortement impacté par la crise sanitaire, le monde culturel y verra certainement un motif pour retrouver son enthousiasme, la raison de ne désespérer jamais et surtout de repartir de plus belle à la conquête du public. Nous nous réjouissons de cette perspective offerte aux créateurs dans tous les domaines de l'art auxquels cet édifice sera dédié. Aux créateurs, certes, mais aussi à nous autres qui trouvons dans la culture un ressourcement et parfois un supplément de sens à nos vies.

Le 28 mars 2021, un événement majeur se produira à Moutier. Il est réjouissant que nous nous approchions de cette nouvelle échéance qui permettra aux Prévôtoises et aux Prévôtos de réitérer leur volonté – nous n'en doutons pas – de rejoindre la République et Canton du Jura.

Nous mettrons tout en œuvre pour accueillir la cité et ses habitants dans notre canton afin qu'ils soient convaincus d'avoir opéré le meilleur choix.

Nous sommes persuadés – même plus que cela – nous avons la conviction intime que Moutier a une vraie place et un rôle important à jouer dans le développement futur de notre canton. Nous avons de grandes choses à réaliser ensemble !

Comme cela a été convenu au sein de la Tripartite, les

autorités impliquées seront appelées à faire preuve de réserve durant la campagne afin que la population prévôtoise puisse appréhender le scrutin dans des conditions sereines. Le Gouvernement jurassien s'y tiendra.

Que l'on ne s'y trompe toutefois pas, le cœur du Jura, notre cœur bat pour Moutier et il battra encore plus fort au soir du 28 mars 2021 lorsque nous pourrons célébrer ensemble un résultat qui sera à nouveau celui que nous espérons.

Nous tenons à dire que nous respectons et respecterons les citoyennes et les citoyens qui demeurent attachés à Berne. Il est important que ces personnes sachent qu'une place empreinte de respect et de pleine considération leur sera réservée si Moutier devait rejoindre le Canton du Jura.

Mesdames et Messieurs les Députés, nous nous souviendrons assurément de 2020. Une année des plus difficiles qui n'a eu pour seule vertu que de susciter la solidarité entre les personnes et de prouver que nous étions disposés, individuellement et collectivement, à l'entraide, au partage et à la solidarité. C'est là une force intrinsèque des Jurassiennes et des Jurassiens, ne l'oublions jamais. Continuons dès lors à la mettre en œuvre durant les semaines et les mois qui viennent et qui resteront assurément exigeants, tant sur le plan personnel que sociétal.

J'aimerais ici avoir une pensée sincère pour toutes les familles et toutes les personnes qui ont été frappées particulièrement par la crise que nous traversons et j'aimerais leur dire que nous sommes et que nous resterons à leurs côtés.

Mesdames et Messieurs, dans une leçon inaugurale au Collège de France, Patrick Boucheron disait récemment, je le cite : « Dans ces temps de hâte et de précipitation qui veulent tout de suite en avoir fini, je voudrais que nous prenions la peine de nous reposer, de faire une halte pour soulager la conscience que nous avons du monde et des peurs qu'elle suggère à l'homme, pour mieux réfléchir à notre histoire, pour libérer le temps de la frénésie du présent, ainsi que le font les poètes »... et « (...) pour étonner la catastrophe », ajouterait certainement Victor Hugo.

Nous ne pouvons que souscrire à une telle suggestion au temps des fêtes, malheureusement réduites à de petits cercles familiaux et amicaux. N'oublions pas de partager, d'échanger, de sourire et de rire et, surtout, n'oublions pas de dire à toutes celles et ceux qui comptent pour nous combien ils nous sont chers.

Je terminerai, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, en félicitant encore très sincèrement l'élue d'hier soir et les élus du jour, confirmés ou à venir, et en remerciant tout un chacun pour son engagement dans cette crise sanitaire, économique et sociale et, plus généralement, pour votre engagement en faveur de notre canton.

Grâce à vous toutes et tous, grâce à une administration qui n'a pas ménagé ses efforts alors qu'elle était exposée à l'insécurité sanitaire et organisationnelle, nous avons tout fait pour répondre le plus efficacement possible à l'attente des personnes dans la gestion de cette crise.

La tâche n'est pas terminée, loin de là, et nous retournerons vite au front, avec nos craintes et nos espoirs, mais avec, je peux vous l'assurer, la furieuse envie de bien faire.

Je vous souhaite de très belles et de très lumineuses fêtes de fin d'année à tous ! Prenez soin de vous et des vôtres et formulons, ici, le vœu que l'année 2021 soit teintée

de promesses à foison, aussi riches que motivantes ! Je vous remercie de votre attention et...Vive le Jura ! (*Applaudissements.*)

La présidente : Au nom du Parlement, j'ai le plaisir de vous remettre ces quelques fleurs.

Nous en avons ainsi terminé avec ce premier bloc et nous passons au deuxième bloc qui concerne l'élection des membres des commissions parlementaires permanentes ainsi que des remplaçants des commissions parlementaires permanentes.

11. Election des membres des commissions parlementaires permanentes

12. Election des remplaçants des commissions parlementaires permanentes

La présidente : Nous sommes en possession des listes et je vais vous en faire la lecture, pour chaque commission, en commençant par les membres, puis les remplaçants.

Commission de gestion et des finances

Membres : Stéphane Babey (PDC), Boris Beuret (PDC), Mathieu Cerf (PDC), Raphaël Ciochi (PS), Pierre-André Comte (PS), Loïc Dobler (PS), Rémy Meury (CS-POP), Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S), Thomas Schaffter (PCSI), André Henzelin (PLR) et Romain Schaer (UDC).

Remplaçants : Jacques-André Aubry (PDC), Leïla Hanini (PS), Hanno Schmid (VERT-E-S), Vincent Eggenschwiler (PCSI), Pierre Parietti (PLR) et Claude Gerber (UDC).

Commission de l'environnement et de l'équipement

Membres : Marcel Meyer (PDC), Bernard Studer (PDC), Claude Schlüchter (PS), Magali Rohner (VERT-E-S), Alain Beuret (PVL), Stéphane Broisy (PLR) et Alain Koller (UDC).

Remplaçants : Florence Boesch (PDC), Joël Burkhalter (PS), Philippe Bassin (VERT-E-S), Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI), Thomas Vuillaume (PLR) et Yves Gigon (UDC).

Commission de la justice

Membres : Serge Beuret (PDC), Stéphane Theurillat (PDC), Nicolas Girard (PS), Audrey Voutat (VERT-E-S), Blaise Schüll (PCSI), Alain Schweingruber (PLR) et Philippe Rottet (UDC).

Remplaçants : Lionel Maitre (PDC), Sarah Gerster (PS), Christelle Baconat (VERT-E-S), Ismaël Vuillaume (PVL), Gérard Brunner (PLR) et Laurence Studer (UDC).

Commission des affaires extérieures et de la formation

Membres : Gauthier Corbat (PDC), Vincent Eschmann (PDC), Florence Chaignat (PS), Pauline Godat (VERT-E-S), Géraldine Beuchat (PCSI), Ernest Gerber (PLR) et Claude Gerber (UDC).

Remplaçants : Samuel Rohrbach (PDC), Jude Schindelholz (PS), Rémy Meury (CS-POP), Raoul Jaeggi (PVL), Pierre Chételat (PLR) et Francine Stettler (UDC).

Commission de l'économie

Membres : Anne Froidevaux (PDC), François Monin

(PDC), Nicolas Maître (PS), Ivan Godat (VERT-E-S), Vincent Hennin (PCSI), Edgar Sauser (PLR) et Yves Gigon (UDC).

Remplaçants : Magali Voillat (PDC), Patrick Cerf (PS), Raphaël Breuleux (VERT-E-S), Emilie Moreau (PVL), Irène Donzé (PLR) et Irmin Rais (UDC).

Commission de la santé et des affaires sociales

Membres : Olivier Goffinet (PDC), Josiane Sudan (PDC), Gaëlle Frossard (PS), Rémy Meury (CS-POP), Patrick Chappuis (PCSI), Michel Périat (PLR) et Lionel Montavon (UDC).

Remplaçants : Anne-Lise Chapatte (PDC), Pauline Christ Hostettler (PS), Tania Schindelholz (CS-POP), Sophie Guenot (PCSI), Yann Rufer (PLR) et Brigitte Favre (UDC).

La liste des candidats ayant été lue, je vous demande s'il y a d'autres candidatures. Cela ne semble pas être le cas.

Donc, selon l'article 78, alinéa 9, de notre règlement (« lorsque le nombre de candidats présentés en vue de la constitution d'une commission est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection est tacite »), je déclare toutes les candidates et tous les candidats, dont je viens de vous faire la lecture, élus. Sincères félicitations à toutes et tous.

Nous pouvons maintenant au troisième bloc de ces élections.

13. Election des présidents des commissions parlementaires permanentes

13.1 Commission de gestion et des finances

13.2 Commission de l'environnement et de l'équipement

13.3 Commission de la justice

13.4 Commission des affaires extérieures et de la formation

13.5 Commission de l'économie

13.6 Commission de la santé et des affaires sociales

La présidente : Je passe directement la parole aux différents chefs de groupe qui en feront la demande pour les présentations. Je passe donc d'emblée la parole au président du groupe PLR, Monsieur le député Gabriel Voirol.

M. Gabriel Voirol (PLR), président de groupe : Le groupe PLR a la joie de vous proposer la candidature de Monsieur André Henzelin à la présidence de la commission de gestion et des finances.

André Henzelin est un homme plus qu'aguerri à cette fonction puisqu'il a présidé ladite commission lors des deux précédentes législatures avec tout le sérieux, la compétence et la précision qu'on lui connaît.

André Henzelin, dont les peines qu'un passé récent l'a justement marqué, est un homme de cœur, unanimement apprécié de par ses nombreuses qualités humaines. Sa maîtrise des chiffres est redoutable et la lecture d'un budget n'a plus ou plutôt n'a jamais eu de secret pour lui. Sa détermination, sa disponibilité et son doigté sont autant d'arguments pour reconduire André Henzelin à cette fonction.

Je vous demande donc de lui accorder toute votre confiance et vous en remercie par avance. J'en profite pour an-

noncer que notre groupe soutiendra toutes les autres présidences. Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Pour respecter cette fois l'ordre de demande des prises de parole et pas forcément les points de l'ordre du jour, je passe la parole à la présidente du groupe PDC, Madame la députée Amélie Brahier.

Mme Amélie Brahier (PDC), présidente de groupe : Comme je dois présenter deux présidents de commission, je profiterai de ne demander qu'une seule fois la parole pour raccourcir les débats.

Pour la commission de la justice, le groupe PDC vous propose la personne de Monsieur Serge Beuret. Serge Beuret habite Delémont, est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Neuchâtel et du brevet d'avocat et de notaire jurassien. Il exerce, depuis 1990, en qualité d'avocat-notaire dans sa propre étude à Delémont. Nul doute que ses compétences en matière de droit seront utiles et bien avenantes pour qu'il puisse reprendre la place de président de la commission de la justice.

Pour ce qui est de la commission de l'économie, le groupe PDC vous propose la candidature d'Anne Froidevaux. Anne Froidevaux est économiste d'entreprise et titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en gestion RH. Elle occupe actuellement un poste de secrétaire générale et responsable RH à la Clinique Le Noirmont. Elle est entrée au Parlement jurassien depuis 2012 et élue titulaire depuis les élections de 2015. Elle a déjà été présidente du Parlement et du groupe parlementaire également. Elle était jusqu'à présent membre de la CGF après sa présidence en 2019, soit dès 2020. Je pense donc qu'elle a également toutes les compétences nécessaires pour reprendre cette présidence de la commission de l'économie.

J'en profite pour vous dire que le groupe PDC soutiendra également les autres propositions des groupes. Merci.

M. Quentin Haas (PCSI), président de groupe : Pour la présidence de la commission des affaires extérieures et de la formation, le groupe PCSI-PVL soumet à votre approbation la candidature de Géraldine Beuchat.

Élue de Haute-Sorne, la députée s'est illustrée au cours des dernières législatures au travers de son travail de commission tout comme par sa présidence du groupe parlementaire PCSI.

Ces cinq dernières années, Madame Beuchat s'est illustrée par son engagement et sa connaissance des arcanes de notre institution parlementaire.

Membre active de nombreuses sociétés marquantes de notre terreau jurassien au cours de son parcours, Géraldine Beuchat n'a jamais compté ses heures quand il s'agissait de travailler pour le meilleur de notre canton. Ayant elle-même étudiée hors du canton et de façon bilingue, notre candidate représente à la perfection la dynamique éducative que nous voulons insuffler à notre système. Une dynamique transfrontalière et multilingue, avec un éventail large de compétences.

Notre groupe parlementaire ne doute pas une seule seconde que les compétences multiples de notre candidate sauront être un grand avantage pour une commission comme la CAE.

Motivée et engagée, compétente et volontaire, toutes

ces qualités ne laissent aucun doute quant au choix judicieux de l'élection de notre candidate au poste proposé. C'est donc avec plaisir et sans hésitation que notre groupe donnera son soutien entier à sa candidature et vous enjoint à faire de même.

Je précise ici que le groupe parlementaire PCSI-PVL soutiendra les candidatures des autres partis pour les postes mentionnés. Je vous remercie de votre attention.

M. Fabrice Macquat (PS), président de groupe : Je vais être très bref vu la personne que nous avons présenté, qui est largement connue au sein de cette assemblée.

Le groupe parlementaire socialiste a l'honneur de vous présenter Claude Schlüchter à la présidence de la commission de l'environnement et de l'équipement. Il est l'actuel président de cette commission et fait figure de véritable vétéran de notre institution... et je dis cela de manière bienveillante, bien sûr, et positive.

Il en est actuellement dans sa 25^e année parlementaire et il a eu l'honneur de présider la commission de l'environnement et de l'équipement pendant déjà 14 ans. Nul doute que son expérience immense pourra conduire les débats et les dossiers de cette commission.

Nous vous remercions donc d'avance de soutenir la candidature de Monsieur Claude Schlüchter et je vous annonce que le groupe parlementaire socialiste soutiendra toutes les candidatures des autres présidences de commission. Merci de votre attention.

M. Baptiste Laville (VERT-E-S), président de groupe : La commission de la santé et des affaires sociales examine les affaires qui ont trait à la santé publique, aux assurances sociales et à l'action sociale.

En cette période de pandémie de la COVID-19, qui met particulièrement à l'épreuve notre système de santé et l'action sociale, cette commission est appelée à traiter des dossiers importants, voire fondamentaux pour toute la population du canton, particulièrement pour les plus démunis et les plus vulnérables.

Face à la gravité de la situation sanitaire et aux enjeux sociaux qui en découlent, cette commission doit disposer à sa présidence d'une personne de conviction, expérimentée, exigeante mais aussi fédératrice. Bref, un profil qui soit à la hauteur de la situation.

Le groupe VERT-E-S et CS-POP est heureux de vous annoncer qu'avec la candidature de Rémy Meury à ce poste, nous avons cette personne en nos rangs.

Engagé en politique depuis plus de 35 ans, Rémy a assumé diverses fonctions : conseiller communal à Delémont, puis membre du Conseil de ville dont il en assume aujourd'hui encore la présidence jusqu'à la fin de l'année, il siégeait et siège encore dans de nombreuses commissions dont il serait trop long de faire ici une liste exhaustive.

En entamant maintenant sa cinquième législature au Parlement jurassien, fort de son expérience de commissaire en CGF et de président de la commission spéciale « Révision de la législature parlementaire », je ne pense pas trop m'avancer en disant que Rémy dispose d'une excellente connaissance de l'administration cantonale et de son fonctionnement.

Mais plus que par ses fonctions politiques, ce qui caractérise certainement le mieux Rémy, c'est simplement son

engagement, sa volonté d'agir et son immuable militantisme pour une société plus juste, plus égalitaire et plus durable. Que l'on soit d'accord ou non avec ses orientations politiques, celles et ceux ici qui ont déjà travaillé avec Rémy s'accorderont certainement pour dire que Rémy est un homme de conviction qui assume toujours parfaitement les missions dans lesquelles il s'engage.

Il ne fait donc aucun doute que Rémy saura parfaitement assumer sa mission à la présidence de la commission la santé et des affaires sociales et nous vous recommandons donc chaleureusement de voter pour sa candidature. J'en profite, comme les autres présidents de groupe, pour vous informer que nous soutiendrons aussi les autres candidatures des autres groupes. Merci de votre attention.

La présidente : Nous arrivons donc au terme des présentations des groupes. Toutes les candidatures officielles ont été ainsi présentées. Y a-t-il d'autres candidatures pour ces postes ? Ça ne semble pas être le cas. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas non plus. J'invite donc les scrutateurs à venir vers la tribune pour la distribution des bulletins.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

La présidente : Il reste un bulletin gris de la commission de l'économie. Qui ne l'a pas ? Avez-vous vraiment tous bien vérifié que vous avez un bulletin gris « Commission de l'économie » « Président » ?

Je suspends à nouveau la séance le temps que le travail soit accompli. Et je vous rappellerai !

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

La présidente : Un peu de silence, s'il vous plaît ! Nous allons passer aux résultats des élections des présidences de commission.

13.1 Commission de gestion et des finances

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	59
Majorité absolue :	30

André Henzelin (PLR) est élu par 58 voix; 1 voix éparse. *(Applaudissements.)*

13.2 Commission de l'environnement et de l'équipement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	3
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

Claude Schlüchter (PS) est élu par 57 voix. *(Applaudissements.)*

13.3 Commission de la justice

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	8
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	25

Serge Beuret (PDC) est élu par 48 voix; 1 voix éparse. *(Applaudissements.)*

13.4 Commission des affaires extérieures et de la formation

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	7
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	50
Majorité absolue :	26

Géraldine Beuchat (PCSI) est élue par 48 voix; 2 voix éparées. *(Applaudissements.)*

13.5 Commission de l'économie

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	3
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

Anne Froidevaux (PDC) est élue par 55 voix; 2 voix éparées. *(Applaudissements.)*

13.6 Commission de la santé et des affaires sociales

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	7
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Rémy Meury (CS-POP) est élu par 52 voix; 1 voix éparse. *(Applaudissements.)*

La présidente : Au nom du Parlement, je félicite encore une fois les personnes qui ont été élues et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

Nous passons au quatrième bloc de ces élections.

14. Election des autorités judiciaires

14.1 Cinq juges permanents au Tribunal cantonal

14.2 Neuf juges suppléants au Tribunal cantonal

La présidente : Le Conseil de surveillance de la magistrature propose de réélire l'ensemble des titulaires. Il a publié, le 2 juillet 2020, un avis dans le Journal officiel informant que les titulaires étaient candidats à un nouveau mandat.

Aucune autre candidature n'a été déposée dans le délai requis.

Le Conseil de surveillance a mis au concours également les trois postes annoncés vacants, que je vous présenterai au moment de leur élection, à savoir :

- un poste de juge suppléant au Tribunal cantonal (point 14.2)
- un poste de juge suppléant au Tribunal de première instance (point 14.4)
- un poste de procureur à 50 % (point 14.7)

Pour le point 14.1 (cinq juges permanents au Tribunal cantonal), les cinq juges permanents actuels sont candidats à un nouveau mandat. Ce sont, à savoir, par ordre d'ancienneté dans la fonction : M. Daniel Logos, Mme Sylviane Liniger Odiet, M. Philippe Guélat, M. Jean Crevoisier et M. Pascal Chappuis.

Au point 14.2 (neufs juges suppléants au Tribunal cantonal), quelques petites explications :

Huit des dix juges suppléants actuels sont candidats à un nouveau mandat, à savoir, également par ordre d'ancienneté dans leur fonction : Mme Carmen Bossart Steulet, Mme Corinne Suter, M. Charles Freléchoux, Mme Frédérique Comte, Mme Nathalie Brahier, Mme Lisiane Poupon Brêchet, M. Jean Moritz et Mme Carine Guenat.

Suite au départ de M. Jean-François Kohler, un siège est à pourvoir ce jour.

M. Yannick Jubin, pour sa part, a démissionné début novembre et ce poste sera repourvu en début d'année 2021 afin de respecter les délais prescrits pour la mise au concours et l'examen des candidatures par le Conseil de surveillance de la magistrature, ainsi que ces délais sont prévus dans la loi d'organisation judiciaire.

Pour le poste à pourvoir aujourd'hui, trois personnes ont fait acte de candidature qui, toutes, répondaient aux exigences légales.

Le Conseil de surveillance de la magistrature, au terme des auditions usuelles, a préavisé favorablement la candidature de M. Julien Theubet, né en 1987, domicilié à Zurich, titulaire du brevet d'avocat jurassien et actuellement greffier-référént au Tribunal administratif fédéral.

Les autres candidatures ont, quant à elles, été retirées.

Nous allons donc procéder à l'élection pour ce quatrième bloc et j'invite les scrutateurs à venir vers la tribune.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

La présidente : Nous allons passer maintenant aux résultats de ces élections.

14.1 Cinq juges permanents au Tribunal cantonal

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Sont élus :

– Guélat Philippe :	50 voix
– Logos Daniel :	49 voix
– Chappuis Pascal :	48 voix
– Crevoisier Jean :	44 voix
– Liniger Odiet Sylviane :	44 voix

La présidente : Je les félicite tous bien chaleureusement.

14.2 Neuf juges suppléants au Tribunal cantonal

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	7
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Sont élus :

– Bossard Steulet Carmen :	48 voix
– Poupon-Brêchet Lisiane :	48 voix
– Suter Corinne :	48 voix
– Brahier Nathalie :	47 voix
– Comte Frédérique :	44 voix
– Freléchoux Charles :	44 voix
– Guenat Carine :	44 voix
– Theubet Julien :	44 voix
– Moritz Jean :	42 voix

La présidente : Au nom du Parlement, je félicite encore une fois toutes ces personnes qui ont été élues.

Nous allons passer désormais au cinquième bloc de ces élections.

14. Election des autorités judiciaires (suite)

14.3 Cinq juges permanents au Tribunal de première instance, pour l'équivalent de 4,5 postes

14.4 Cinq juges suppléants au Tribunal de première instance

14.5 Procureur général

La présidente : Pour ce qui est du point 14.3, cinq des six juges permanents, occupant 4,5 EPT sur les 5,5, sont candidats à une réélection, à savoir par ordre d'ancienneté : Mmes et MM. Carmen Bossart Steulet, Corinne Suter, Lydie Montavon-Terrier, Marjorie Noirat et David Cuenat.

M. Yannick Jubin a remis début novembre sa démission au Parlement pour la fin de la législature et n'est dès lors plus candidat à une réélection. Son poste sera repourvu en début d'année 2021 afin de respecter les délais prescrits pour la mise au concours et l'examen des candidatures par le Conseil de surveillance de la magistrature, prévus dans la loi d'organisation judiciaire.

S'agissant du point 14.4, les quatre juges suppléants en fonction sont candidats à un nouveau mandat, à savoir Mme Maude Rennwald, Mme Emilie Oberling-Lüthi, M. Thomas Schaller et Mme Emilienne Trouillat. Un poste de juge suppléant est resté vacant depuis l'élection de M. Laurent Crevoisier comme procureur le 27 mai 2020. Ce poste est donc à pourvoir. Deux personnes ont fait acte de candidature pour

ce poste et ont été auditionnées par le Conseil de surveillance de la magistrature qui a préavisé favorablement la candidature de Mme Anne Kohler, née en 1990, de Delémont, greffière au Tribunal de première instance. La deuxième candidature a été retirée.

Au point 14.5, le procureur général, M. Nicolas Theurillat, est candidat à une réélection.

Nous allons donc maintenant procéder à ces élections et j'invite les scrutateurs à rejoindre la tribune.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

La présidente : Je suspends la séance une nouvelle fois.

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

La présidente : Nous allons maintenant passer aux résultats de ce cinquième bloc d'élections.

14.3 Cinq juges permanents au Tribunal de première instance, pour l'équivalent de 4,5 postes

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	4
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28

Sont élus :

– Noirat Marjorie :	49 voix
– Bossart Steulet Carmen :	47 voix
– Suter Corinne :	47 voix
– Cuenat David :	43 voix
– Montavon-Terrier Lydie (50 %) :	43 voix

14.4 Cinq juges suppléants au Tribunal de première instance

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	7
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Sont élus :

– Schaller Thomas :	47 voix
– Trouillat Emilienne :	46 voix
– Kohler Anne :	45 voix
– Oberling-Lüthi Emilie :	44 voix
– Rennwald Maude :	44 voix

14.5 Procureur général

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	8
Bulletin nul :	1

Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Nicolas Theurillat (PDC) est élu par 51 voix.

La présidente : Au nom du Parlement, je félicite une dernière fois toutes les personnes élues de ce bloc et nous allons passer au sixième bloc.

14. Election des autorités judiciaires (suite)

14.6 Cinq procureurs, pour l'équivalent de 4,5 postes

14.7 Un nouveau procureur (0,5 poste)

14.8 Présidence du Tribunal des mineurs

14.9 Quatre assesseurs au Tribunal des mineurs (0,7 poste)

La présidente : Pour le point 14.6 (cinq procureurs pour un équivalent de 4,5 postes), les cinq procureurs titulaires actuels, soit Mme Valérie Cortat, Mme Frédérique Comte, Mme Laurie Roth, M. Daniel Farine et M. Laurent Crevoisier, sont candidats à leur réélection.

Toutefois, Mmes Valérie Cortat et Laurie Roth ont souhaité une réduction de leur taux d'occupation de respectivement 30% et 20%, ce qui a été accepté. Le poste à repourvoir est traité au point suivant.

Les cinq postes en question à ce point n'ont pas été combattus lors de la procédure usuelle de renouvellement.

Au point 14.7 (un nouveau procureur pour un équivalent de 0,5 poste), cinq personnes ont fait acte de candidature pour ce poste. Toutes répondaient aux exigences légales et ont été auditionnées par le Conseil de surveillance de la magistrature qui vous propose d'élire le candidat suivant : M. Julien Cattin, né en 1991, domicilié à Porrentruy, titulaire du brevet d'avocat jurassien, actuellement greffier au Tribunal de première instance.

Informés de ce préavis par le Secrétariat du Parlement, deux des candidats ont préféré retirer leur candidature. Deux autres candidates se proposent donc également pour ce poste, à savoir, par ordre alphabétique :

- Mme Vanesa Hamzaj, née en 1992, domiciliée à Delémont, titulaire du brevet d'avocat genevois, actuellement responsable juridique et invalidité à 80% à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura.
- Mme Pauline Rais, née en 1991, habitant à Delémont, titulaire du brevet d'avocat fribourgeois, actuellement enseignante de droit remplaçante et en recherche d'emploi.

Pour la présidence du Tribunal des mineurs (0,7 poste) figurant au chiffre 14.8, la présidente du Tribunal des mineurs, Mme Carole Girardin, dont le taux d'occupation est de 70%, est candidate à un nouveau mandat.

Au point 14.9 (quatre assesseurs au Tribunal des mineurs), les quatre titulaires actuels sont candidats à une réélection. Il s'agit de Mme Isabelle Fleury, de M. Max Goetschmann, de Mme Rita Maillard et de Mme Rita Rais.

Nous en avons terminé pour ce sixième bloc et j'invite donc les scrutateurs à venir à la tribune.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

La présidente : Nous allons procéder aux résultats de

ce bloc.

14.6 Cinq procureurs, pour l'équivalent de 4,5 postes

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	7
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Sont élus :

– Cortat Valérie :	50 voix
– Comte Frédérique :	47 voix
– Roth Laurie :	47 voix
– Farine Daniel :	44 voix
– Crevoisier Laurent :	43 voix

14.7 Un nouveau procureur (0,5 poste)

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	59
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	58
Majorité absolue :	30

Vanesa Hamzaj est élue par 42 voix.

Ont obtenu des voix :

– Cattin Julien :	14 voix
– Rais Pauline :	2 voix

14.8 Présidence du Tribunal des mineurs

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	5
Bulletins valables :	47
Majorité absolue :	24

Carole Girardin est élue par 47 voix.

La présidente : Au nom du Parlement, je félicite encore une nouvelle fois toutes les personnes élues dans ce bloc. Nous allons maintenant procéder à la promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires. Ah... pardon, excusez-moi, il manque le résultat pour les postes d'assesseurs au Tribunal des mineurs.

14.9 Quatre assesseurs au Tribunal des mineurs (0,7 poste)

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	5
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Sont élus :

– Fleury Isabelle :	53 voix
---------------------	---------

– Maillard Rita :	52 voix
– Goetschmann Max :	51 voix
– Rais Rita :	51 voix

La présidente : Mes félicitations aux nouveaux élus.

15. Promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires

La présidente : Pour la promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires, je prie les personnes élues pour la première fois à la magistrature de bien vouloir s'approcher de la tribune présidentielle. Il s'agit donc de M. Julien Theubet, élu comme juge suppléant au Tribunal cantonal, de Mme Anne Kohler, élue comme juge suppléante au Tribunal de première instance, et de Mme Vanesa Hamzaj, élue comme procureure à 50% au Ministère public. Je prie l'Assemblée de se lever.

Je vous donne maintenant lecture de la promesse solennelle et ensuite, à l'appel de votre nom, vous voudrez bien dire « Je le promets » : « Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ».

Mme Vanesa Hamzaj : Je le promets.

Mme Anne Kohler : Je le promets.

M. Julien Theubet : Je le promets.

La présidente : Je vous félicite encore toutes et tous, au nom du Parlement, et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction. Nous pouvons les applaudir. (*Applaudissements.*)

16. Commission des recours en matière d'impôts

16.1 Election de neuf membres

16.2 Election de trois suppléants

La présidente : Selon l'article 78, alinéa 9, lorsque le nombre de candidats présentés est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection est tacite pour les élections des membres et des suppléants de la commission des recours en matière d'impôts et des membres de la commission du fonds de péréquation.

Pour l'élection des neuf membres (point 16.1) et des trois suppléants (point 16.2) de cette commission, voici les noms des personnes proposées :

Membres : Alain Beuchat (PS), Thierry Blaser (UDC), Maurice Brêchet (PDC), Yanick Galli (PS), Jean-Claude Jolidon (PDC), Jean-Philippe Kohler (PLR), Dominique Paupe (PDC), Frédéric Queloz (VERTS) et Claude-Adrien Schaller (PCSI).

Suppléants : Théophile Boegli (PLR), Ami Lièvre (PS) et Nathan Rebetez (PDC).

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Je félicite donc toutes ces nouvelles et tous ces nouveaux élus.

Nous allons passer maintenant au huitième bloc mais allons y intégrer le neuvième bloc pour ne faire qu'un seul dépouillement.

16. Commission des recours en matière d'impôts (suite)**16.3 Election du président****16.4 Election du premier vice-président****16.5 Election du deuxième vice-président****17. Election de quatre membres de la commission du fonds de péréquation****18. Election du Contrôleur général des finances****19. Election du Secrétaire général du Parlement**

La présidente : Pour l'élection du président (point 16.3), le titulaire actuel, M. Jean-Philippe Kohler, est candidat à sa réélection. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Pour l'élection du premier vice-président de cette commission (point 16.4), le titulaire, M. Yannick Galli, est candidat à sa réélection. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Pour l'élection du deuxième vice-président (point 16.5), le titulaire actuel, M. Jean-Claude Jolidon, est candidat à sa réélection. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Et, donc, nous intégrons le neuvième bloc. Pour l'élection de quatre membres de la commission du fonds de péréquation (point 17), ici également, selon l'article 78, alinéa 9, lorsque le nombre de candidats présentés est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection est tacite pour les élections des membres et des suppléants de la commission des recours en matière d'impôts et des membres de la commission du fonds de péréquation. Les membres suivants sont proposés : Jean-Daniel Ecoeur (PS), Jean Froidevaux (PCSI), Frédéric Juillerat (UDC) et Gabriel Willemin (PDC). Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Pour l'élection du Contrôleur général des finances (point 18), le titulaire actuel, M. Alain Crevoiserat, élu en juin 2020, est candidat à sa réélection. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Au point 19 (élection du Secrétaire général du Parlement), le Bureau du Parlement vous propose, à l'unanimité, la candidature du titulaire actuel, M. Jean-Baptiste Maître, titulaire depuis son élection en 2008 et candidat à sa réélection. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

J'invite donc les scrutateurs et scrutatrices à s'approcher de la tribune.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

La présidente : Nous allons passer aux résultats de ce dernier bloc.

16. Commission des recours en matière d'impôts (suite)**16.3 Election du président**Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	57
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	55

Majorité absolue : 28

Jean-Philippe Kohler (PLR) est élu par 55 voix.

16.4 Election du premier vice-présidentRésultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Yannick Galli (PS) est élu par 51 voix.

16.5 Election du deuxième vice-présidentRésultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	57
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Jean-Claude Jolidon (PDC) est élu par 52 voix.

17. Election de quatre membres de la commission du fonds de péréquation**La présidente :**

Sont élus tacitement membres de la commission : Jean-Daniel Ecoeur (PS), Jean Froidevaux (PCSI), Frédéric Juillerat (UDC) et Gabriel Willemin (PDC).

18. Election du Contrôleur général des financesRésultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	3
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Alain Crevoiserat est élu par 54 voix.

19. Election du Secrétaire général du ParlementRésultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

Jean-Baptiste Maître est élu par 56 voix.

La présidente : Je félicite chaleureusement tous les élus de ce bloc. *(Applaudissements.)*

Nous arrivons au terme de cette séance constitutive. Je me permets encore de féliciter chaleureusement toutes et

tous les élus du jour.

A défaut d'un apéritif peu COVID-compatible, Nathalie et moi avons choisi de vous offrir ces petits chocolats artisanaux pour vous apporter quelques douceurs au milieu de cette période compliquée et pour vous remercier pour la confiance témoignée lors de notre élection respective. Un grand merci donc de la part de vos présidentes 2021 !

Et merci également pour votre indulgence à l'égard de mes approximations du jour. Je ferai en sorte qu'elles ne restent qu'un souvenir anecdotique de cette première !

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour que 2021 vous soit douce ! Au plaisir de vous retrouver lors de notre première séance 2021 ! Je lève cette première séance. (*Applaudissements.*)

(La séance est levée à 12.45 heures.)